

AVIS CESEC 2018-77¹

Relatif à

L'aide exceptionnelle à des projets de séjours en immersion linguistique en Corse à destination des élèves de filière bilingue et non-bilingue du second degré pour l'année scolaire 2018-2019.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 26 octobre par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *l'aide exceptionnelle à des projets de séjours en immersion linguistique en Corse à destination des élèves de filière bilingue et non-bilingue du second degré pour l'année scolaire 2018-2019* ;

Après avis entendu, Madame Diane-Eva THEILLAUD-MURACCIOLI, Direction de la langue Corse, Direction générale adjointe de l'éducation, de la formation, et de la langue corse ;

Sur rapport de Monsieur Patrick SALVATORINI pour la commission « lingua e u so svilippu » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 27 novembre à Ajaccio,**

Prononce l'avis suivant

L'État et la Collectivité de Corse conduisent conjointement une action de développement linguistique en matière d'éducation et de formation qui se traduit par une stratégie éducative visant à soutenir la mise en place d'un bilinguisme à parité horaire, ouvert au plurilinguisme, pour tous les élèves.

Lors de la délibération n° 15/083 AC du 16 avril 2015, l'Assemblée de Corse a adopté le Pianu Lingua 2020, plan de normalisation de la langue, incluant le développement de son enseignement et de son apprentissage tout au long de la vie. La délibération n° 16/140 AC du 23 juin 2016 de l'Assemblée de Corse également, par le biais de laquelle a été adoptée **la convention Etat- Collectivité Territoriale de Corse d'application du plan de développement de l'enseignement de la langue corse 2016-2020.**

Cette convention est une convention globale de mise en œuvre du plan Lingua 2020, lequel définit la stratégie de progression vers la normalisation de la langue et une société bilingue à l'horizon 2020. Enfin, par la délibération n° 15/037 AC du 13 mars 2015 l'Assemblée de Corse a permis l'adoption du règlement des aides pour le développement, la promotion et la diffusion de la langue corse qui prévoit une dotation au fonctionnement pour les filières bilingues du second degré.

¹ Adopté l'unanimité

Dans ce cadre, l'apprentissage de la langue corse via la méthode d'immersion linguistique prend toute sa place. Cette année, à la suite de l'appel à projets relatif à la dotation de fonctionnement « Lingua corsa » 2018-2019 qui concerne spécifiquement les établissements comptant une filière bilingue, certains établissements ont transmis des demandes de subvention relatives à des séjours en Corse en immersion linguistique pour leurs classes bilingues.

Le CESEC précise que les 3 premiers projets concernent des établissements comportant des filières bilingues.

Et que le 4ème projet concerne un établissement non bilingue.

1- Le collège de Moltifau prévoit 2 séjours : 1 séjour au centre d'immersion linguistique de Savaghju avec une étude de l'écosystème forestier et montagneux pour un coût total de 2140 € l'aide demandée est de 1390 €, et 1 séjour à « A casa marina » de Galeria avec une découverte de l'écosystème marin, le public concerné sera la classe de 5ème bilingue, soit 29 élèves, le montant total du projet est de 3.384 € et la participation demandée à la CDC s'élève à 2.634 €.

2- Le collège Giraud de Bastia prévoit 2 séjours : 1 séjour à Savaghju pour une classe de 6ème d'un montant de 2.300 € et 1 séjour au Parc naturel pour une classe de 5ème bilingue d'un montant de 2.300 €.

3- Le lycée Fesch d'AIACCIU programme un séjour à la découverte de Scandola, Bavedda, Aleria ainsi que la visite d'entreprises pour les 25 élèves de seconde bilingue, coût du projet 7.000 € et montant demandé 4.000€.

4- le Lycée Georges Clémenceau de Sartè programme un déplacement des élèves à Bastia. Au programme : découverte du patrimoine de la ville de Bastia, visite du site de Mariana, découverte du Nebbiu, découverte de la polynomie et des variétés linguistiques. Il se déroulera sur 3 jours au printemps 2019 et concernera 17 élèves et 2 accompagnateurs pour un montant total de 5.738 €. L'aide demandée à la Collectivité de Corse s'élève à 2.378 €.

a) Concernant le projet développé par une équipe d'enseignants du Lycée Giocante de Casabianca de Bastia et du Lycée Georges Clémenceau de Sartè qui ne sont pas des établissements comptant une filière bilingue.

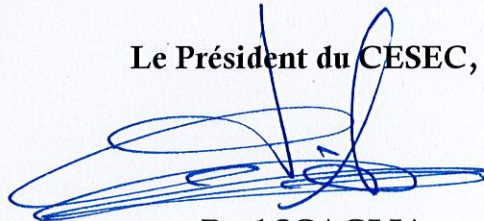
Il est écrit dans le rapport, que ces projets ne remplissent pas les critères imposés par le règlement des aides adopté en Assemblée de Corse le 16 avril 2015 lequel prévoit de financer exclusivement les projets de voyages hors de Corse, en Méditerranée romane, pour les classes bilingues. Quand on connaît les difficultés pour mettre en œuvre de telles filières, le CESEC ne peut qu'être favorable à la prise en charge de ce financement. Il est donc intéressant d'aider cette opération dès lors qu'elle s'inscrit effectivement dans la perspective d'ouverture d'une filière bilingue dans le lycée Clémenceau.

b) Il apparaît que l'ensemble de ces projets, ne prévoient pas de déplacement hors de Corse mais simplement d'un département à l'autre. Il n'y a donc, là encore, pas de véritable adéquation avec la clause réglementaire. Pour autant, il est de première importance que les élèves puissent connaître leur région autant que l'étranger.

c) Concernant l'exclusion du financement des projets de séjour en centre linguistique de Savaghju, au motif que les centres de séjours linguistiques bénéficient d'un financement de la CDC. Il convient de remarquer qu'il ne s'agit pas de financer ce centre mais bien de soutenir les établissements, dans le cadre global de leur projet, à savoir ce qui reste à leur charge.

Le CESEC émet un avis favorable au financement de 11.312€ affecté à l'ensemble de ces 4 projets. Compte tenu des remarques précédentes, le CESEC souhaite qu'y soient rajoutées la somme de 1.390€ concernant le collège de Multifau et celle de 2.300€ intéressant le collège Giraud.

Le Président du CESEC,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Paul SCAGLIA